

COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX  
CHARENTE-MARITIME

ARRETE DE VOIRIE

Le Maire de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX

**VU** : Le Code de la route et notamment ses articles R 44 (signalisation) et R 225 (pouvoirs des Préfets, des Presidents de Conseils Généraux et des Maires)

**VU** : L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992.

**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation des véhicules sur la VC 136, "Grand'Rue" en raison de travaux de réfection sur voirie (réalisation de béton lavé et remplacement de pavés sur trottoirs) à la suite de travaux de branchement d'eau sur le bâtiment situé « 1 Grand Rue » à compter du 7 janvier 2026 pour une période de travaux de 1 mois (durée des travaux : 1 jour).

ARRÊTE

**ART. 1** - Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits sur la VC 136, "Grand'Rue", en raison de travaux de réfection sur voirie (réalisation de béton lavé et remplacement de pavés sur trottoirs) à la suite de travaux de branchement d'eau sur le bâtiment situé « 1 Grand Rue ». une déviation sera installée par la « Rue de la Forge », à compter du 7 janvier 2026 pour une période de travaux de 1 mois (durée des travaux : 1 jour).

**ART. 2** - La signalisation posée et entretenue par l'Entreprise ATLANTIQUE ROUTE -SOPOTP - 17800 PONS, ☎ 05.46.94.04.07 chargée des travaux, sera conforme à l'instruction interministérielle sus-visée.

**ART. 3** - Le responsable du chantier, Monsieur Nicolas PHEULPIN pourra être contacté au 05.46.94.04.07

**ART. 4** - M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie  
Monsieur le Maire

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée à :

- L'entreprise ATLANTIQUE ROUTE - SOPOTP chargée des travaux.

Fait à SAINT GEORGES DES COTEAUX, le 15 Décembre 2025



Le Maire  
Frédéric ROUAN